



Entreprises implantées en zone de restructuration de la défense (ZRD) : une exonération d'impôt possible ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 17/06/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 17/06/2019

Vous envisagez de créer une activité en zone de restructuration de la défense (ZRD) et vous avez entendu dire qu'une telle création vous permettrait d'être exonéré d'impôt sur les bénéfices pendant 5 à 7 ans. Dans quelles conditions ?

Entreprises implantées en ZRD : quel avantage fiscal ?

Une exonération totale. Toutes conditions remplies, les entreprises qui sont créées dans les zones de restructuration de la défense (ZRD) bénéficient d'une exonération totale d'impôt sur les bénéfices de 5 ans, à compter du mois marquant le début de leur activité et jusqu'à la fin du 59ème mois suivant.

Une exonération partielle...

{ABONNEZ-VOUS}

Entreprises implantées en ZRD : pour qui ?

Un avantage fiscal... Comme nous avons pu le voir, si vous faites le choix d'implanter votre entreprise dans une ZRD, vous pouvez bénéficier d'un avantage fiscal non négligeable. Cela suppose toutefois de respecter certaines conditions.

...sous conditions...

{ABONNEZ-VOUS}